



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 26 mars 2025

Marine nationale - Création de sept nouvelles escouades de réserve côtières

- **Mercredi 26 mars 2025, Sébastien Lecornu, ministre des Armées, a annoncé la création de sept nouvelles Escouades de réserve côtières (ERC) d'ici l'été 2025, qui s'ajoutent aux deux déjà existantes à Bayonne (64) et à La Rochelle (17).**
- **Ces ERC viennent renforcer les moyens mis en œuvre par la Marine nationale dans le cadre de la posture permanente de sauvegarde maritime.**
- **D'ici 2030, trois flottilles de réserve côtières, regroupant chacune dix escouades, seront déployées sur tout le littoral métropolitain. Six escouades seront également implantées outre-mer.**

Sébastien Lecornu, ministre des Armées, a validé les lieux d'implantation de sept nouvelles escouades de réserve côtières, qui seront créées au cours de l'été 2025. Ces sept escouades s'ajouteront aux deux déjà existantes à Bayonne (64) et La Rochelle (17), et seront implantées dans les bassins suivants :

- **Façade atlantique, trois escouades seront créées, à Saint-Malo (35)/Saint-Cast (22), à Concarneau (29) et à Saint-Nazaire/Piriac-sur-Mer (44). Elles intégreront la flottille de réserve côtière Atlantique basée à Brest (29) qui comprend déjà les escouades de La Rochelle (17) et de Bayonne (64), actives depuis septembre 2024.**
- **Façade méditerranéenne, deux escouades seront créées, à Sète (34) et à Cannes (06). Elles dépendront du nouvel état-major de la flottille de réserve côtière Méditerranée qui verra le jour à Toulon (83) durant l'été 2025.**
- **Outre-mer, deux escouades seront créées, à Pointe-à-Pitre (971) et à Nouméa (988).**

À l'horizon 2030, trois flottilles de réserve côtières, regroupant chacune dix escouades, auront été déployées sur tout le littoral français métropolitain, auxquelles s'ajouteront six escouades implantées outre-mer.

Elles emploieront environ 3 000 réservistes opérationnels et seront équipées de vecteurs nautiques, routiers, et à terme aériens sous la forme de micro-drones.

Elles viennent renforcer les moyens mis en œuvre par la Marine nationale dans le cadre de la posture permanente de sauvegarde maritime en métropole et dans les DROM-COM. Elles complètent (jusqu'à six nautiques des côtes dans un premier temps) l'actuel dispositif en profondeur de surveillance générale des approches maritimes, et sont employées dans un cadre d'action intégré, comprenant à la fois des missions militaires de défense maritime du territoire et interministérielles d'action de l'État en mer.

Engagées dans une mission générique de promotion des bonnes pratiques en mer et en particulier dans le domaine de la protection et la préservation de l'environnement, elles mènent ainsi des opérations de protection des approches littorales par des missions d'observation, de renseignement, et de surveillance.

Contacts médias :

Service d'information et de relations publiques de la Marine
sirpa-marine.relationdef-presse.fct@intradef.gouv.fr
09 88 68 46 67

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DlCoD**
Centre médias du ministère des Armées
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15